

2019

**CENTRE D'ACCUEIL
POUR DEMANDEURS D'ASILE
CADA**

Katia DELECROIX

Directrice

Charline TROUILLET

Chef de service

**11 rue Jean Jaurès
54320 Maxéville**

Tél. : 03 83 36 86 20

Fax : 03 83 36 86 21

**Courriel :
arsmaxeville@asso-ars.org**



MISSION

Hébergement de ménages en demande d'asile ou issus de la demande d'asile et interventions sociales individualisées et collectives prenant en compte :

- l'installation hôtelière sur le lieu d'hébergement,
- le suivi de la situation administrative,
- le suivi des dossiers de demande d'asile devant l'OFPRA et la CNDA,
- la scolarisation des enfants,
- l'accès aux soins,
- la gestion des ressources,
- le début du processus d'intégration et d'insertion (cours de français, visites culturelles, projets culinaires...)
- la mise en œuvre de la sortie des réfugiés statutaires,
- la gestion de la sortie des personnes déboutées du droit d'asile

FINANCEMENT

ÉTAT : politique de l'immigration et de l'asile (BOP 303)

CAPACITÉ

183 places en diffus sur la Métropole de Nancy et Baccarat

ÉQUIPE

Direction	0,30 ETP
Chef de service	1,00 ETP
Secrétaire	0,44 ETP
Travailleurs sociaux	7,00 ETP
Agent d'accueil	1,00 ETP
Adjoint économat	1,25 ETP
Total	10,99 ETP

ACTIVITÉS 2019



Ménages

Couples avec enfants.....	48
Couples sans enfant.....	8
Isolés avec enfants.....	13
Isolés sans enfant.....	49
Total.....	118



Personnes

Adultes.....	174
Enfants.....	122
Total.....	296



Activité

Taux d'occupation : 91,75 % ■ 61 285 nuitées réalisées



Flux

52 ménages admis / 115 personnes
53 ménages sortis / 129 personnes



Orientations des ménages à la sortie du dispositif

Solution individuelle.....	16
Logement (avec accompagnement RR ou non).....	9
Aide au retour volontaire.....	6
Hébergement d'urgence.....	5
Résidence sociale.....	4
CHRS.....	3
HUAS.....	3
Hébergement par des tiers.....	3
Exclusion.....	2
CPH.....	1
CADA.....	1



Statuts des personnes suivies en 2019

Mineurs non concernés.....	119
Déboutés de la demande d'asile.....	65
Procédure normale.....	35
Procédure accélérée.....	24
Protections subsidiaires.....	22
Réfugiés CNDA.....	14
Réfugiés OFPRA.....	8
Déboutés P.O.S.....	7
Régularisation santé.....	2

65 ménages présents au 31 décembre 2019, soit 167 personnes

1	INTRODUCTION : FOCUS LÉGISLATIF	2
1.1	L'accélération des procédures	2
1.2	La réforme de la carte ADA	3
1.3	L'expérimentation nationale OFII.....	3
2	L'ORGANISATION DU SERVICE	3
2.1	Modalités d'accueil et de suivi	3
2.2	Accompagnement individuel et actions collectives	5
2.3	Configuration des sites d'hébergement.....	5
2.4	Expression des usagers.....	6
2.5	Outils de pilotage	7
2.6	Groupes d'analyse de pratique	7
2.7	Evaluation interne	7
3	LES DONNÉES CHIFFRÉES	8
3.1	Les provenances et nationalités	9
3.1.1	Focus sur l'Albanie.....	10
3.1.2	Focus sur l'Afghanistan.....	11
3.1.3	Focus sur la Géorgie	12
3.2	Configuration de l'accueil.....	12
3.3	Durée de séjour	14
3.4	Les dossiers.....	15
3.5	L'interprétariat	17
4	STATUTS ET SORTIES	18
4.1	Les réfugiés.....	19
4.2	Les protections subsidiaires	19
4.3	Les déboutés.....	19
4.4	Les régularisations.....	19
4.5	Les orientations.....	21
5	RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION.....	22
6	CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2020... ..	26
7	ANNEXES	27
7.1	Fiches actions	27
	GLOSSAIRE	48

1 INTRODUCTION : FOCUS LÉGISLATIF

Le 12 juillet 2017, un nouveau plan gouvernemental a annoncé plusieurs mesures tendant à « mieux maîtriser les flux migratoires tout en garantissant le droit d’asile ».

Ce plan comprenait 5 axes principaux :

- Agir aux plans européen et international pour mieux maîtriser les flux migratoires.
- Redonner sa pleine portée au droit d’asile en améliorant le traitement des demandes et les conditions d’accueil.
- Conduire une politique efficace.
- Lutter contre l’immigration irrégulière.
- Procéder à une refonte de la politique d’intégration et attirer davantage les talents et les compétences.

Nombre de nouvelles dispositions apparaissaient déjà comme restrictives pour la reconnaissance des besoins de protection des ménages et certaines ont engendré des répercussions sur la prise en charge des publics par le service.

Si l’examen des situations doit être effectué dans un délai raisonnable, l’accompagnement doit être aussi suffisant afin de garantir les droits élémentaires des personnes.

Courant 2018, après des dizaines d’heures de débats, les députés ont adopté en première lecture le projet de loi asile-immigration. Le 10 septembre, la loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d’asile effectif et une intégration réussie » est parue au journal officiel. Cette loi poursuit trois objectifs prioritaires que sont :

- La réduction des délais d’instruction de la demande d’asile.
- Le renforcement de la lutte contre l’immigration irrégulière.
- L’amélioration de l’accueil des étrangers admis au séjour pour leurs compétences et leurs talents.

Certaines dispositions de la loi sont entrées en vigueur au lendemain de la publication de la loi au journal officiel. D’autres, principalement sur l’asile et la lutte contre l’immigration irrégulière sont entrées en vigueur au 1er janvier 2019. Celles concernant le séjour, la nationalité et l’intégration au 1er mars 2019.

Dans ce contexte de mouvance législative forte, le service est resté en veille permanente sur toute cette année de fonctionnement.

Depuis la fin 2018 et durant toute l’année 2019, des groupes de travail ont été constitués pour appréhender au mieux les nouvelles orientations de cette loi. Ce travail s’est engagé de manière transversale à l’ensemble du pôle et cela par le biais d’un comité de pilotage composé de professionnels de terrain, de cadres intermédiaires et de la directrice.

Cette année 2019 constitue une véritable remise en question des conditions d’accueil des publics en demande d’asile accompagnés par le service et cela au vu notamment des éléments suivants :

1.1 L’accélération des procédures

En effet, alors que le demandeur d’asile disposait de 120 jours pour déposer son dossier, désormais il n’a plus que 90 jours pour le faire. De plus, un demandeur débouté par l’Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) dispose ensuite de deux semaines, au lieu d’un mois,

pour déposer son recours. Ces délais raccourcis ont impliqué une forte adaptation et réactivité de l'équipe pour continuer à garantir un accompagnement de qualité des demandeurs d'asile et ce, durant toute la procédure et à l'issue de la décision. Cette accélération des procédures a entraîné de fait un turnover (entrées et sorties) plus important sur les appartements et une augmentation du nombre d'opérations logistiques liées aux entrées (protocoles punaises préventifs systématiques/liens avec les services techniques transversaux, ...).

1.2 La réforme de la carte ADA

En août 2019, l'état a annoncé que la carte de retrait remise aux demandeurs et demandeuses d'asile pour utiliser l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) deviendrait, à partir du mois de septembre (puis finalement une mise en place au 05 novembre), uniquement une carte de paiement. De ce fait, elle ne permet plus de retirer de l'argent liquide dans les distributeurs de billets. Elle n'autorise pas non plus les virements vers un compte bancaire ou les paiements sur internet. Les conséquences de cette réforme ont impacté significativement et négativement les conditions de vie déjà précaires des usagers du CADA. Elles ont également impliqué la mise en place et l'utilisation de TPE par l'équipe sociale, TPE nécessaires aux règlements des cautions et des remboursements d'avances ADA faites par le service.

1.3 L'expérimentation nationale OFII

Depuis novembre 2019, dans le cadre du SRADAR (Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des Réfugiés), l'OFII Grand Est s'est engagé dans une nouvelle expérimentation impactant également de manière significative l'organisation de travail du service. Alors que précédemment le back office de Metz/ Nancy gérait les orientations, cette compétence est désormais confiée à l'OFII de Strasbourg.

Ces nouvelles modalités ont amené des changements majeurs sur les déclarations DNA*. En effet, afin de réduire les délais de mise en œuvre des orientations prononcées, les opérateurs du BOP*303 doivent désormais faire évoluer le renseignement des places disponibles. Cette évolution repose sur la distinction des trois dates figurant dans DN@ NG lors de la déclaration de places (date de déclaration, date de disponibilité, date d'accueil).

Dans les faits, le peu d'informations communiquées en amont des orientations et le lien inexistant avec les services de l'OFII Strasbourg ont complexifié le travail de l'équipe sociale et cela notamment en termes de qualité d'accueil des publics.

2 L'ORGANISATION DU SERVICE

2.1 Modalités d'accueil et de suivi

L'accueil des demandeurs d'asile est assuré par un guichet unique régional (G.U.) réunissant les compétences de la Préfecture de région et de l'OFII*, avec la particularité de la présence d'une antenne sur Nancy pour la Meurthe-et-Moselle.

Certaines prestations liées à l'accompagnement social et administratif sont réalisées par l'OFII (enregistrement sur le DNA*, ouverture de droits à l'ADA*...) mais aussi le traitement de l'hébergement et de l'orientation.

Dans les faits, chaque opérateur indique ses places disponibles sur le DNA et l'OFII (régional ou local), oriente les ménages en fonction de la configuration proposée mais aussi d'éléments associés à des adaptations conjoncturelles, l'accueil des personnes isolées par exemple.

En sus de ces éléments et cela dans un objectif de transparence et d'amélioration de notre qualité de service et d'accueil, un travail de recensement de nos logements et des prestations associées a été réalisé en 2018. En septembre 2019, la nouvelle expérimentation de l'OFII GRAND EST impliquant une gestion des orientations globalisée sur le site de STRASBOURG a fortement impacté les modalités de transferts des publics mises en place initialement avec les services de proximité de l'OFII de Metz et Nancy.

Une fois orienté sur le dispositif, les demandeurs d'asile sont accueillis en gare par les travailleurs sociaux référents et orientés sur le logement qui leur est attribué le temps de leur demande d'asile.

Suite à la prolifération des nuisibles de type punaises de lit, le service s'est attaché à systématiser des protocoles punaises préventifs lorsque cela est possible. Ce protocole est réalisé en amont de l'entrée de la famille ou de la personne dans le logement.

Une visite du logement ainsi qu'un état des lieux d'entrée est réalisé en lien avec le service économat de l'association. Les instructions liées aux fonctionnements techniques des appareils électroménagers, des modalités d'accès aux commerces, écoles, hôpitaux et pharmacie sont également des points abordés au moment de l'accueil.

Un livret d'accueil est également remis à la famille. Dans ce livret, sont disponibles les informations suivantes :

- Présentation de l'association.
- Présentation du CADA, contacts.
- Adresses et numéros de téléphone.
- Explication relative à la procédure de demande d'asile.
- Règlement de fonctionnement du CADA.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Le contrat de séjour signé par le demandeur d'asile et le responsable de service.

Durant cette année 2019, le service s'est attaché à réactualiser ce document. Pour ce faire, des temps de réunion dédiés ainsi que des groupes de travail ont été nécessaires.

Cette phase d'accueil est un élément essentiel dans l'accompagnement social des publics. Elle permet de poser des bases solides facilitant la poursuite du travail engagé par l'équipe notamment dans le cadre de la procédure de demande d'asile.

Il est à noter que l'accélération des orientations ainsi que le manque d'information relatif à la situation sociale de la famille (information administrative, de santé, ...) de la part de la structure orienteuse ont impacté significativement les modalités d'accueil du service.

Une fois, la famille entrée dans le logement, l'instruction complète de son dossier OFPRA/CNDA est alors assurée par les travailleurs sociaux du service. Chaque référent veille à l'envoi du dossier et du suivi de la demande (lettre d'enregistrement, complément de récit) et cela dans des délais contraints.

Enfin, dans une logique de qualité de service et notamment d'accueil, le service bénéficie d'un agent en charge de l'accueil physique et téléphonique des usagers sur les heures d'ouverture du service (de 8h30 à 12h30/13h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h30/13h30 à 17h00 le vendredi).

2.2 Accompagnement individuel et actions collectives

L'équipe éducative recentrée autour de la procédure d'asile est composée de 6 travailleurs sociaux affectés à la prise en charge individualisée des personnes ayant un dossier en cours auprès de l'OFPRA* ou de la CNDA* dont :

L'un de ces professionnels est affecté plus spécifiquement au secteur de Baccarat. Il est chargé du suivi administratif et technique, de l'accompagnement des ménages et des relations avec l'ensemble des partenaires sur le secteur de Baccarat avec le concours de la municipalité.

Une professionnelle chargée à mi-temps de :

- L'organisation et l'animation des entretiens de préparation des entretiens OFPRA et CNDA ainsi que de la veille juridique liée à la demande d'asile.
- L'élaboration d'une note d'actualité reprenant les évolutions législatives et l'actualité du pôle asile dans son ensemble (newsletter).

Un professionnel à temps plein spécialisé dans les « actions transversales »¹ assure quant à lui :

- La mise en place de cours d'apprentissage du français et l'inscription aux activités socioculturelles et sportives pour les adultes.
- L'inscription, le suivi des élèves, le soutien scolaire, les activités périscolaires, la programmation des CLSH* durant les vacances d'été et des actions d'information avec les partenaires associatifs.
- La tenue de permanences sur les sites d'hébergement collectif favorisant les contacts avec le responsable ou le personnel sur place et les ménages pour la gestion du quotidien et les relais avec les travailleurs sociaux référents.

De manière plus globale, chaque travailleur social s'investit également sur une action collective transversale en lien avec son champ de compétences, ses appétences personnelles. Ces actions peuvent être menées en lien avec le professionnel en charge des actions collectives ou en lien avec un autre professionnel/ stagiaire/ bénévole du service.

2.3 Configuration et évolution des sites d'hébergement

Le service se doit d'offrir à chaque ménage accueilli des conditions convenables d'hébergement, pour lui permettre un quotidien digne et sécurisé (axe stratégique n°3 du projet de service).

En 2019, l'offre d'hébergement est composée de :

- 4 studios au Foyer Jacques Cordier à Toul (AGAFAB).
- 4 studios au Foyer Aristide Briand à Neuves-Maisons (AGAFAB).
- 46 appartements en diffus : 18 à Nancy, 10 à Malzéville, 6 à Vandoeuvre, 5 à Baccarat, 3 à Maxéville, 2 à Saint Max, 1 à Essey-lès-Nancy et 1 à Neuves-Maisons du studio au T.5 en parc public et privé.

Des visites périodiques techniques sont organisées par les travailleurs sociaux référents.

L'état de l'équipement et du mobilier est vérifié. En fonction de l'importance des travaux, des interventions sont programmées et réalisées par les services techniques transversaux de l'association

¹ Fiches actions disponibles en annexes

durant le séjour des ménages ou lors de période de transition (déménagement/emménagement d'une nouvelle famille).

Enfin, il est important de préciser que l'offre d'hébergement a quelque peu évolué en début d'année 2019. En effet, les projets de réhabilitation de la résidence Saint Martin n'ayant pas encore vu le jour, le bâtiment a continué de se dégrader au fil du temps. Ces dégradations significatives remettaient en question la qualité d'accueil de nos publics.

Au vu de ces conditions de vie dégradées, en septembre 2019, le CADA a procédé au relogement des personnes hébergées dans cette résidence dans 8 colocations dédiées à des hommes isolés. Ces appartements allant du T3 au T4 sont situés sur Nancy et son agglomération. Le choix a été fait de constituer des colocations d'hommes isolés ne prenant pas en considération l'âge ou la nationalité.

Grâce aux réunions « post-déménagement » mises en œuvre, le service a pu recueillir la parole des usagers qui se sont dits « plutôt satisfaits » de ces nouvelles conditions de vie.

Dans la continuité du travail engagé sur son parc d'hébergement, en 2020, le CADA a également ouvert une nouvelle colocation de 4 femmes enceintes ou avec enfants de moins de 2 ans.

2.4 Expression des usagers

Comme le prévoit la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le CADA s'est attaché à reconnaître l'utilisateur comme acteur privilégié au cœur du dispositif.

Au delà du cadre législatif, la participation des publics accueillis appelés également « experts du vécu »² constitue un axe stratégique du projet d'établissement.

Il est important de noter que la personne n'est pas toujours en capacité d'exprimer ce qui est bon pour elle, l'expression à parfois besoin d'être accompagnée. En effet, il paraît nécessaire de faciliter la construction de la parole, souvent perçue comme un exercice difficile au sein d'une collectivité ou d'un groupe.

Cet objectif est d'autant plus difficile à atteindre si les publics ne sont pas francophones. Le CADA a donc dû faire preuve de souplesse, d'adaptation et d'ingéniosité dans cet exercice.

Depuis plusieurs années, le service s'attache à développer des réunions d'expression à raison de deux ou trois fois par an sur des thèmes spécifiques ou généraux (à l'initiative du service ou à la demande des personnes).

Depuis un an, le service tend également à faire participer ses usagers au Conseil Régional des Personnes Accompagnées et Accueillies (CRPA) afin de leur permettre de s'exprimer sur les politiques publiques. Ces réunions ont porté sur des thématiques telles que la santé, la fracture numérique, les revenus des 18/25 ans "comment vivre ou survivre".

Pour favoriser la participation active des publics, des interprètes sont mobilisés sur chaque réunion d'expression organisée par le service.

Les différents temps de convivialités sont également co-construits avec les personnes accompagnées qui participent tant à la réflexion qu'à la réalisation de ceux-ci (culinaires, artistiques, culturels, ...)

La particularité du public allophone accueilli, l'accélération des procédures de demandes d'asile impliquant une durée de prise en charge de plus en plus courte, l'hébergement en logement diffus sont autant de paramètres qui constituent des freins à la construction d'une démarche participative centrée sur des instances telles que les CVS.

² Terme belge désignant les personnes en situation de pauvreté ou l'ayant été, terme employé par les services de la DRJSCS notamment dans le cadre des démarches participatives CRPA (Conseil Régional pour les Personnes Accompagnées et Accueillies)

Pour autant, par le biais de groupes de paroles mis en place régulièrement et des entretiens individuels, les usagers ont la possibilité d'exprimer leurs envies, leurs doléances, leurs avis.

Le fait que les publics soient demandeurs d'asile ou déboutés implique une restriction de leurs droits et de leurs libertés (circulation, consommation, ...). Malheureusement, cet état de fait ne favorise pas toujours l'expression citoyenne.

2.5 Outils de pilotage

Un dossier individuel est ouvert pour chaque personne dès son arrivée, celui-ci tendant de plus en plus à se numériser.

Plusieurs fichiers partagés permettent également la centralisation des informations favorisant ainsi la qualité et la continuité du service proposé. Ces fichiers comprennent des éléments factuels relatifs à la configuration de chaque ménage et les éléments caractéristiques de chaque membre composant l'unité familiale.

On y trouve également les items inhérents à la situation administrative propre à la demande d'asile ainsi que les dates d'ouverture de droits. Des informations complémentaires sur la vie antérieure à l'arrivée en France et les éléments de vulnérabilité sont également renseignées.

Enfin, un fichier Excel « imprimés » permet également de centraliser l'ensemble des documents liés à l'accès aux droits, notes sociales, fiches d'orientation et autre formulaire nécessaire à l'accompagnement social des familles. Cette base de données permet d'optimiser significativement le travail du référent social.

2.6 Groupes d'analyse de pratique

Les séances d'analyse des pratiques se sont poursuivies pour la 6ème année consécutive. Elles réunissent l'ensemble de l'équipe éducative avec le concours d'une intervenante qualifiée, docteur en Psychologie, Psychothérapeute, Psychanalyste.

L'objectif de ces séances est la confrontation des pratiques de chacun et la contribution collective à l'amélioration des prises en charge. Ces séquences mensuelles de 2 heures permettent de conforter et fédérer les acquis de l'expérience des professionnels tout en abordant aussi la prise de distance nécessaire à l'exercice de leurs missions.

2.7 Evaluation interne

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'Action sociale et médico-sociale, le service s'est soumis une seconde fois à l'exercice de l'évaluation interne.

Engagée depuis le 17 octobre 2019 dans cette démarche, le service s'est interrogé sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions mises en œuvre. Toutes ces interrogations ont été mises en perspective eu égard des missions imparties d'une part et des besoins et attentes des personnes accompagnées d'autre part.

Cette photographie de l'activité, appréciée par l'équipe, a permis la remise à plat du fonctionnement du service, la redéfinition de ses missions, une interrogation sur l'éthique et la déontologie, une rencontre entre différents groupes de professionnels.

Ressentie comme un véritable outil de pilotage, l'évaluation interne a permis aux professionnels du service (direction, encadrement intermédiaire et équipe sociale) de réfléchir conjointement aux

pratiques professionnelles et de donner (ou retrouver) du sens à l'engagement dans l'accompagnement des publics en demande d'asile.

Tout au long de ce processus, le service s'est attaché à observer ses pratiques, analyser sa propre organisation ainsi que les effets des actions menées pour et avec les personnes accompagnées, recueillir les points de vue des différents acteurs.

Cette démarche collective et participative s'est également attachée à rechercher l'objectivation de son activité afin d'améliorer la qualité des prestations proposées aux personnes accueillies au regard des caractéristiques de ces dernières ainsi que des missions et des valeurs de l'association.

En termes de méthodologie et cela de manière à produire un diagnostic partagé de qualité et fidèle aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles produites par l'ANESM, le service s'est appuyé sur un logiciel de gestion de la qualité pour les établissements médico-sociaux. L'utilisation d'AGEVAL a ainsi permis de travailler de manière méthodique et rigoureuse.

Pour mener à bien cette évaluation, 8 sessions en groupe ont été nécessaires. 7 professionnels accompagnés d'un cadre de service ainsi que deux stagiaires de formation Educateur spécialisé et Assistant social ont pu travailler conjointement autour des thématiques suivantes :

- Héberger pour satisfaire les besoins élémentaires
- Accueillir et orienter
- Construire un parcours d'autonomie.

Ces travaux ont permis la mise en exergue d'objectifs partagés et d'actions à mettre en œuvre pour développer la qualité de la prise en charge des publics issus de la demande d'asile accompagnés par le CADA.

Certaines de ces actions et préconisations ont d'ores et déjà été amorcées, la plupart d'entre elles sont programmées sur l'année 2020.

En conclusion, cette démarche d'évaluation interne constitue une véritable approche introspective qui a permis au service de porter un regard critique sur ses activités (points faibles) et ses points forts et apporter des préconisations, axes d'amélioration.

Dans un second temps, il conviendra de conjuguer ce diagnostic partagé avec une démarche d'évaluation externe constituant une appréciation extérieure nécessaire à un travail de distanciation.

Les évaluateurs externes pourront ainsi porter un regard sur l'activité même du service ainsi que sur la démarche d'évaluation interne mise en œuvre en la confrontant aux réalités de terrain observées.

Elle permettra d'examiner les suites données aux résultats issus de l'évaluation interne et permettra d'élaborer de nouvelles propositions et/ ou préconisations, cela dans un objectif d'amélioration continue du service rendu.

3 LES DONNÉES CHIFFRÉES

Selon le ministère de l'intérieur, en 2019 au niveau national, 132 614 demandes (y compris mineurs accompagnants et réexamens) ont été introduites à l'OFPRA, soit 7,3 % de plus qu'en 2018.

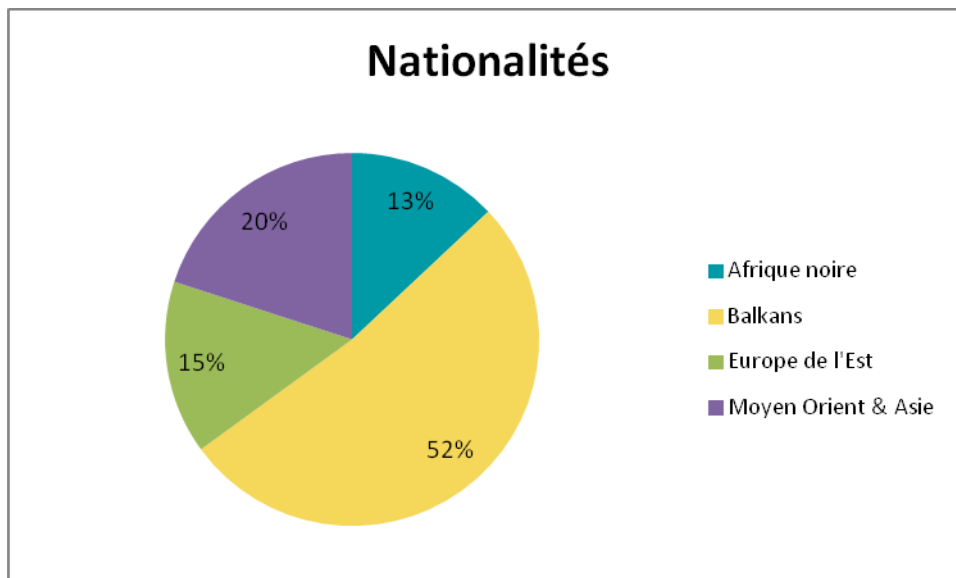
En 2019, les premiers pays de provenance des primo-demandeurs d'asile à l'OFPRA sont l'Afghanistan, la Guinée, la Géorgie, l'Albanie, et le Bangladesh. L'OFPRA a pris plus de 95 500 décisions. Le nombre de personnes s'étant vu octroyer en France une protection s'élève à 36 512 en 2019 après 33 330 en 2018 (+ 9,5 %).

Ainsi, le taux de protection à l'OFPRA diminue (près de 24% contre près de 27 % en 2018), tandis que le taux d'admission final au statut, après prise en compte des décisions de la CNDA, est en augmentation (38 % contre 36 %).

Cette dernière hausse s'explique par l'augmentation de l'activité de la cour. Les premières demandes d'asile enregistrées au niveau des guichets uniques (143 000) sont plus nombreuses que celles introduites à l'OFPRA car elles comprennent les demandes sous statut Dublin. Celles-ci représentent 36 % de l'ensemble en 2019, soit un peu moins que l'année précédente (38 %).

3.1 Les provenances et nationalités

Nationalités	2019	2018
Albanaise	83	94
Serbe	38	39
Afghane	25	13
Géorgienne	20	6
Syrienne	18	32
Kosovare	16	24
Arménienne	15	10
Bosniaque	12	22
Soudanaise	10	7
Russe	9	5
Algérienne	6	5
Tchadienne	5	-
Pakistanaise	4	4
Macédonienne	4	13
Guinéenne	4	3
Nigériane	3	2
Angolaise	3	3
Camerounaise	2	-
Burkinabé	2	1
Marocaine	2	1
Sierra-Léonaise	2	6
Maliennne	2	-
Ukrainienne	2	2
Gabonaise	2	2
Centrafricaine	1	1
Ivoirienne	1	1
Palestinienne	1	1
Iranienne	1	1
Congolaise	1	1
Egyptienne	1	1
Togolaise	1	-
Total	296	300



52% des personnes en demande d'asile prises en charge sur le CADA proviennent des Balkans.

13 % des personnes en demande d'asile prises en charge sur le CADA proviennent d'Afrique noire.

15 % des personnes en demande d'asile prises en charge sur le CADA proviennent d'Europe de l'Est.

20 % des personnes en demande d'asile prises en charge sur le CADA proviennent du Moyen-Orient et Asie.

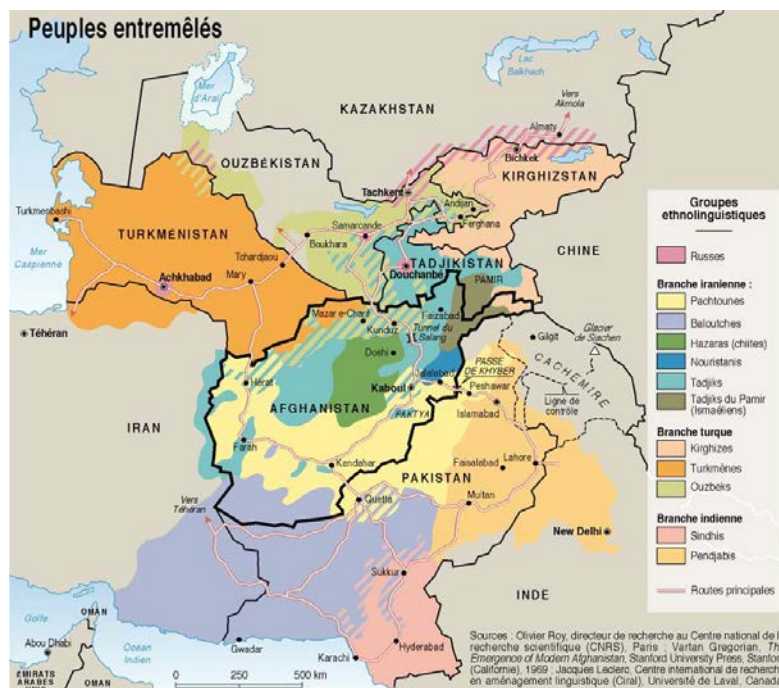
3.1.1 Focus sur l'Albanie



Comme l'année précédente, avec 83 personnes accueillies en 2019 soit 28% de la population totale accompagnée par le service, la nationalité la plus représentée sur le dispositif est albanaise. Ce fort pourcentage rejoint les tendances nationales.

Depuis 2016, la multiplication des rapatriements par l'Allemagne a augmenté considérablement le nombre de demandeurs d'asile albanais sur l'hexagone. Ces demandes sont classées principalement en procédure accélérée ce qui induit un temps d'instruction réduit et une augmentation du taux de turnover sur le dispositif CADA en 2019.

3.1.2 Focus sur l'Afghanistan



Carrefour de l'Asie centrale, entouré par le Pakistan, l'Iran, le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et la Chine, l'Afghanistan est depuis quarante ans le théâtre constant de conflits armés. Les talibans un temps cantonnés dans leurs fiefs à majorité pachtounes au Sud et à l'Est, mènent aujourd'hui des opérations militaires dans les trois quarts des districts du pays.

Toutes les activités du quotidien sont susceptibles de faire l'objet d'appréciation partisans et exposent chaque citoyen afghan au risque d'être supposé affilié à un camp et par conséquent, objet de menaces de mort et victime de violences (commerçant, enseignant - surtout d'école mixte ou de filles -, agriculteurs...).

Les autorités ne contrôlent qu'une infime partie du territoire et ne sont pas en mesure de protéger les citoyens.

En 2019, l'accueil des ressortissants afghans sur le CADA est en nette augmentation. Contre 13 personnes accueillies en 2018, en 2019, ce sont 26 personnes afghanes qui ont été prises en charge par le service.

3.1.3 Focus sur la Géorgie



En 2019, 20 personnes en provenance de Géorgie ont été accueillies sur le CADA contre 6 seulement l'année précédente. Cette augmentation coïncide avec les tendances nationales. En effet, sur les 5 premiers mois de l'année, 4417 demandeurs d'asile géorgiens ont été recensés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Plus nombreux que les Afghans et les Guinéens, ils sont passés en tête des demandes d'asile en 2019.

Ce phénomène pourrait trouver sa source dans une logique historique. Depuis 2012, dans le cadre du programme de Partenariat oriental lancé par l'Union européenne, un processus de libéralisation des visas est en cours avec la Géorgie, visant à approfondir son intégration économique. Dans cette continuité, en 2017, les eurodéputés ont voté pour un régime d'exemption de visa pour les séjours courts (90 jours) des Géorgiens en France.

Une fois les trois mois écoulés, beaucoup de géorgiens demandent l'asile.

Selon Isabelle Dely, magistrate à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), « Il n'y a pas de profil type qui puisse être établi pour les demandeurs d'asile géorgiens. Les motifs de demande comprennent des persécutions contre les homosexuels, des raisons politiques, ou encore un manque de soins pour les enfants ».

Il est à noter que le nombre de demandes acceptées n'excède pas les 4,6% en 2018.

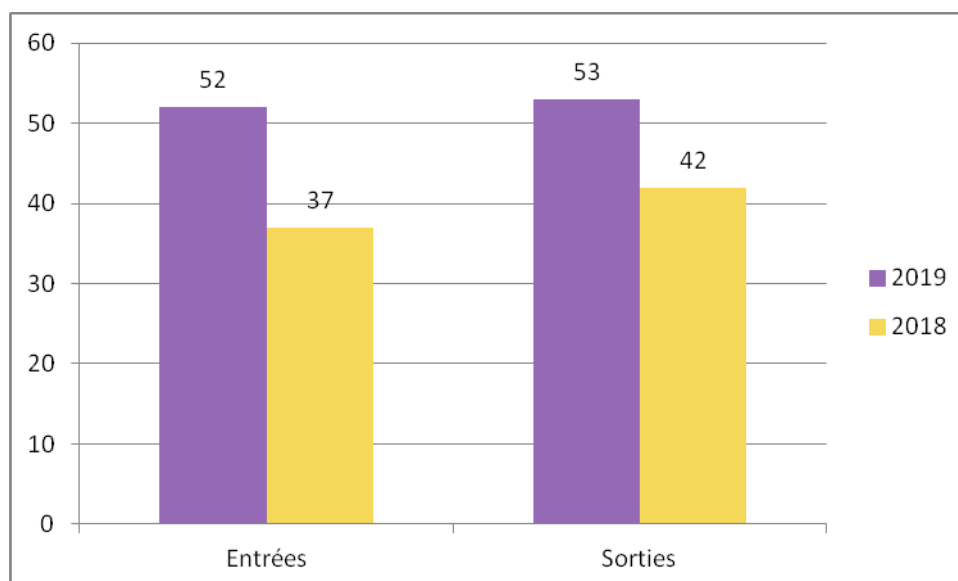
Dans la liste de l'OFPRA, la Géorgie est considérée comme un pays « d'origine sûre ». Elle en a d'abord été retirée après la guerre en Ossétie du Sud, en 2009, puis ajoutée en 2013 – considérant que les conflits s'étaient atténués.

3.2 Configuration de l'accueil

L'agrément du service est de 183 places. Avec un taux d'occupation de 91,75 %, ce sont 61 285 nuitées qui ont été proposées par le CADA en 2019.

Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année précédente (96.25%) et peut trouver sa source dans les différents mouvements qui ont été opérés par le service (sorties de la résidence sociale Saint Martin, multiplication des interventions techniques, durée de prise en charge raccourcie du fait de l'accélération des procédures). Enfin, l'augmentation du nombre d'entrées et de sorties sur le dispositif trouve principalement sa source dans l'accélération des procédures de demande d'asile. En effet, durant cette nouvelle année d'exercice 52 ménages (115 personnes) ont été accueillis contre 37 ménages (123 personnes) en 2018. 53 ménages (129 personnes) sont sortis de notre dispositif contre 42 (119 personnes) en 2018.

Nombre de ménages entrés et sortis (2018-2019)



Cela a eu pour conséquence sur le service CADA et les services techniques supports :

- Une augmentation des opérations logistiques liées aux hébergements.
- Une multiplication des opérations de transfert et de fait des durées nécessaires aux orientations des ménages par les services de l'OFII.

Typologie des ménages pris en charge	2019			
	Ménages	Dont adultes	Dont enfants	Total personnes
Hommes isolés	46	46	-	46
Femmes isolées	3	3	-	3
Hommes avec enfant(s)	1	1	1	2
Femmes avec enfant(s)	12	12	26	38
Couples sans enfant	8	16	-	16
Couples avec enfant(s)	48	96	95	191
Total ménages	118	174	122	296

Typologie des ménages pris en charge	2018
--------------------------------------	------

	Ménages	Dont adultes	Dont enfants	Total personnes
Hommes isolés	32	32	-	32
Femmes isolées	5	5	-	5
Hommes avec enfant(s)	1	1	1	2
Femmes avec enfant(s)	8	8	12	20
Couples sans enfant	6	12	-	12
Couples avec enfant(s)	56	112	117	229
Total ménages	108	170	130	300

Dans le cadre d'une ouverture des capacités d'accueil aux personnes isolées demandée par la direction de l'asile, nous avons atteint le taux de 16.5% d'occupation sur l'année 2019 (46 hommes isolés et 3 femmes isolées) soit 4 % de plus que l'année précédente.

Nos capacités de chambres en résidence sociale et en studios puis les nouvelles ouvertures de colocations en appartement diffus nous ont permis de répondre à cette instruction.

En parallèle de l'accueil de personnes isolées, le service accueille toujours principalement des familles et ménages. Pour certains, leur situation médicale complexe nécessite une prise en charge particulière avec un logement proche des services de soins et de santé du territoire.

3.3 Durée de séjour

Les données ci-dessous rendent compte de la durée du séjour au départ des ménages, tous statuts confondus.

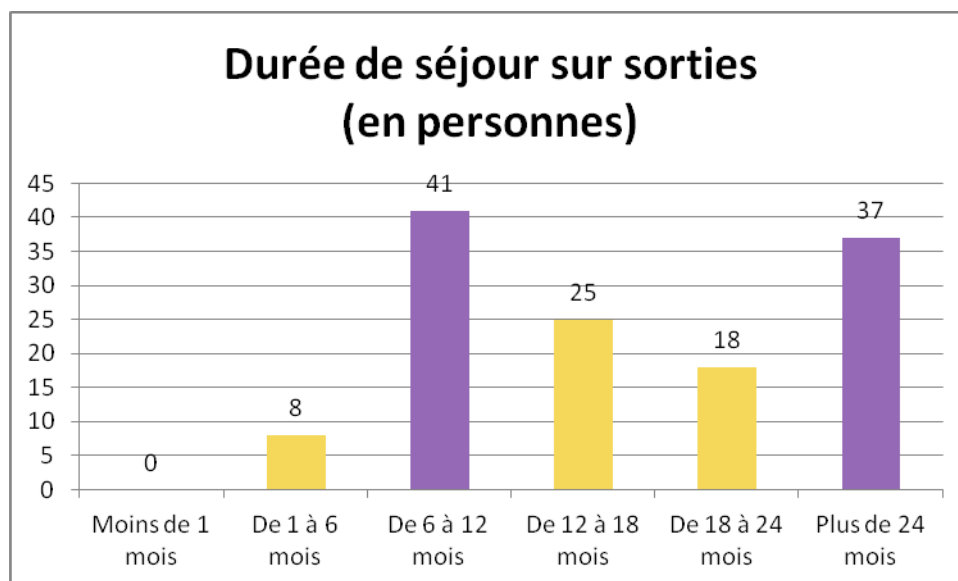
Chaque sortie dépend aussi des aléas que rencontrent les ménages tout au long de leur parcours (attente de convocation, report d'audience, désignation d'un avocat pour l'aide juridictionnelle).

Durée de séjour pour les personnes sortie en 2019			
Nombre de journées réalisées	Personnes	Moyenne en jours	Moyenne en mois
72 197	129	560	18

Durée de séjour pour les personnes sorties 2018			
Nombre de journées réalisées	Personnes	Moyenne en jours	Moyenne en mois

52 313	119	440	14
---------------	------------	------------	-----------

La durée de prise en charge moyenne a augmenté de 4 mois par rapport à l'année précédente. L'origine de cette augmentation s'explique par un nombre important de procédures qui excèdent les 24 mois (37 personnes concernées contre 22 en 2018). Pour autant, il est à noter que 41 personnes contre 28 seulement l'année dernière ont une durée de séjour entre 6 et 12 mois. Cela s'explique par la réduction des temps de procédures visée par les réformes successives et la partie non négligeable des procédures accélérées des personnes provenant des « pays sûrs ».



3.4 Les dossiers

Le suivi des dossiers OFPRA et CNDA constitue la partie centrale de l'accompagnement administratif de l'équipe sociale. En parallèle de ce travail, la professionnelle chargée de la préparation aux convocations de l'OFPRA et de la CNDA, apporte une aide complémentaire aux personnes pour :

- Argumenter leur demande.
- Comprendre le sens des questions posées.
- Construire et structurer leur intervention sur la base des conditions de déroulement des entretiens.

En 2019, 9 ménages ont obtenu une réponse positive de l'OFPRA (contre 5 l'année précédente).

6 ménages ont obtenu une réponse CNDA favorable contre 15 l'année précédente.

Statuts obtenus en 2019	Accords 2019	Accords 2018
OFPRA	9	5
CNDA	6	15

Total	15	20
TOTAL DOSSIERS DÉPOSÉS	102	99

Les ménages ayant obtenu un statut de réfugié sont Afghans, Géorgiens, Kosovars, Palestiniens, Serbes, Syriens, Algériens, Angolais et Soudanais.

- 102 dossiers ont été déposés (67 à l'OFPRA et 35 à la CNDA). Cela comprend les dossiers qui ont obtenu une réponse positive ou négative et ceux encore en attente de réponse.

Une fois encore, nous pouvons comparer les délais d'instruction des dossiers OFPRA et CNDA avec les chiffres nationaux.

Pour l'OFPRA, le nombre de dossiers instruits par le service fait apparaître un délai de 4 mois. Ce délai est identique à la moyenne des délais nationaux. Il est important de souligner que l'objectif fixé sur 2018 était de 2 mois.

Pour la CNDA, le délai pour les ménages du service est de 5 mois quant à la moyenne nationale, elle, est d'un peu plus de 6 mois.

Ces chiffres sont à apprécier de manière globale, sans tenir compte des distinctions de nationalité, de la nature des procédures (normale ou accélérée) et de la gestion des dossiers en formation collégiale ou par un juge unique pour la CNDA.

3.5 L'interprétariat

Le service fonctionne toujours avec son propre réseau de partenaires, particulièrement en russe, arménien, serbo-croate, turque, albanais, arabe et afghan. Ce réseau s'est étendu en 2019 grâce à la transversalité opérée sur le pôle asile.

Sur la base des bons d'intervention qui permettent de ventiler les factures en fonction des différentes thématiques, nous notons une forte augmentation des coûts inhérents à la traduction par téléphone à l'instar des traductions écrites qui ont diminué de moitié par rapport à l'année dernière.

Actes d'interprétariat – Traduction	Demande d'asile	Vie quotidienne	Santé	Actions collectives	Aspect institutionnel	Totaux
Nombre de pages	142	2	-	2	14	32
Coût	4 841 €	90 €	-	69 €	490 €	5 490 €
Nombres d'heures	155	51	12	13	33	264
Coût	7 113 €	2 496 €	660 €	560 €	1 317 €	12 146 €
Nombres d'unités téléphoniques	454	328	50	79	173	1 084
Coût	11 981 €	7 848 €	1 240 €	2 212 €	4 467 €	27 748 €
Totaux coût 2019	23 935 €	10 434 €	1 900 €	2 841 €	6 274 €	45 384 €
<i>Totaux coût 2018</i>	<i>29 042 €</i>	<i>7 912 €</i>	<i>1 614 €</i>	<i>2 525 €</i>	<i>3 621 €</i>	<i>44 714 €</i>

La demande d'asile comprend l'accueil, la préparation OFPRA – CNDA, la traduction de documents et la gestion de la sortie.

La vie quotidienne comprend la scolarité, les droits administratifs (accès et maintien), l'hébergement et les entretiens de recadrage.

La santé comprend l'accompagnement des ménages pour des rendez-vous importants avec des médecins et la traduction des carnets de vaccination.

Les actions collectives concernent les loisirs, le soutien scolaire, l'apprentissage du français, l'information des usagers, etc...

L'aspect institutionnel concerne les entretiens avec la cheffe de service (aux différentes étapes de la procédure).

La plupart des frais occasionnés par la procédure d'asile et le quotidien sont pris en charge par le service hormis les rappels au respect des règles et des prestations pour les déboutés.

Le coût total de cette année est en très légère augmentation par rapport à l'année précédente (+ 670€).

La part allouée à l'interprétariat téléphonique est plus importante que celle allouée à l'utilisation de l'interprétariat physique.

4 STATUTS ET SORTIES

Nature des statuts sur présents en 2019	Nombre de dossiers adultes	Pourcentage
Déboutés de la demande d'asile	65	36,72%
Procédure normale	35	19,77%
Procédure accélérée	24	13,56%
Protection subsidiaire	22	12,43%
Réfugiés CNDA	14	7,91%
Réfugiés OFPRA	8	4,52%
Déboutés P.O.S*	7	3,96%
Régularisation santé	2	1,13%
Total (accompagnés de 119 mineurs)	177	100%

Nature des statuts sur présents au CADA en 2018	Nombre de dossiers adultes	Pourcentage
Déboutés de la demande d'asile <i>(- dont 6 demandes de régularisation santé)</i>	71	39,44%
Attente réponse CNDA	33	18,33%
Attente réponse OFPRA	28	15,56%
Statuts CNDA	21	11,67%
Protection subsidiaire	20	11,11%
Statuts OFPRA	6	3,33%
Réexamen OFPRA	1	0,56%
Total (accompagnés de 120 mineurs)	180	100%

4.1 Les réfugiés

Pour rappel, la qualité de réfugié est reconnue, au titre de la Convention de Genève, à toute personne dont les craintes de persécution reposent sur l'un des motifs suivants : appartenance à un groupe ethnique ou religieux, à un groupe social particulier (caractéristiques communes, orientation sexuelle, particularités physiques...).

Les personnes l'obtenant entrent dans le dispositif de droit commun, c'est-à-dire qu'elles peuvent bénéficier de droits sociaux (Revenu de Solidarité Active (RSA), allocations familiales, allocations logement).

L'accès à l'autonomie financière et locative est en moyenne de 2 à 4 mois pour bénéficier du RSA et quelques mois supplémentaires pour obtenir et accéder à un logement.

En 2019, 22 personnes (8 en OFPRA et 14 en CNDA) étaient statutaires, 12 personnes sont sorties du service pour accéder à un logement/hébergement de droit commun. Pour comparatif, en 2018, 27 personnes étaient statutaires dont 15 avaient accédé à un logement/ hébergement de droit commun.

4.2 Les protections subsidiaires

En cas de protection subsidiaire, le demandeur d'asile (ne relevant pas de la Convention de Genève) doit établir devant l'OFPRA (ou la CNDA) qu'il est exposé dans son pays à l'une des menaces graves suivantes :

- La peine de mort ou le risque d'exécution.
- La torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants.
- Une menace grave contre sa vie résultant d'un conflit armé.

En 2019, 22 personnes étaient bénéficiaires de cette protection (contre 20 l'année dernière) et 15 ont quitté le service pour accéder à un logement/hébergement de droit commun.

4.3 Les déboutés

Les personnes déboutées de la demande d'asile ont un délai d'un mois après réception du courrier de la CNDA pour quitter le logement mis à leur disposition. Ce délai leur est notifié lors d'un entretien formalisé avec la cheffe de service.

65 personnes ont été déboutées de leur demande d'asile en 2019 soit 36.72% des personnes accueillies par le service (- 6 personnes par rapport à 2018) dont 39 sorties (sans compter les enfants contre 37 sorties l'année précédente).

4.4 Les régularisations

Sur ces 65 statuts de déboutés, 2 personnes ont déposé une demande de régularisation pour raison médicale ou vie privée et familiale.

Il est important de rappeler que l'autorisation provisoire de séjour sur le territoire français à toute demande à titre humanitaire ou exceptionnelle pour des personnes déjà déboutées du droit d'asile est au pouvoir discrétionnaire du préfet.

Dans cette démarche, il faudra donc veiller à faire valoir :

- Les motifs personnels de la demande.
- L'argumentation liée aux activités d'insertion.

- Les risques encourus en cas de retour.

Le droit au séjour pour raison médicale est aussi garanti par la loi à la personne malade qui remplit les conditions médicales suivantes :

- Risquer des conséquences graves pour sa santé en cas de défaut de prise en charge médicale.

- Risquer de ne pas avoir les soins appropriés dans son pays d'origine.

Après étude du dossier par un médecin de l'ARS (Agence Régionale de Santé), la régularisation peut être de 6 mois renouvelables une fois, ou d'un an ; chaque année le dossier est à nouveau étudié selon les mêmes modalités.

4.5 Les orientations

Pour les personnes ayant obtenues un statut ou une protection subsidiaire, le critère de l'autonomie est apprécié. L'orientation du ménage ou de la personne dépendra également de sa situation sociale, composition familiale et situation financière.

À la marge, certains ménages sans statuts souhaitant rester sur le territoire ont trouvé une solution personnelle dans leur réseau proche.

Orientations à la sortie du CADA	2019		2018	
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
Départ volontaire, solution individuelle	16	38	16	52
Logement (avec accompagnement Réfugiés Relogés ou non)	9	21	2	6
Aide au retour volontaire (ARV)	6	27	5	21
Hébergement d'urgence	5	9	1	3
Résidence sociale	4	5	2	2
C.H.R.S.*	3	9	5	10
H.U.A.S*	3	6	5	16
Hébergement par des tiers	3	5	4	5
Exclusion	2	2	2	4
CPH	1	4	-	-
CADA	1	2	-	-
Décès	1	1	-	-
Total	53	129	42	119
Encore suivis au 31 décembre	65	167	66	181

En 2019, 53 ménages ont été accompagnés par le service vers des dispositifs de droit commun contre 42 l'année précédente.

Les sorties vers le logement et les structures d'accompagnement concernent les ménages ayant obtenu une protection ou un statut.

Les départs volontaires concernent principalement des personnes déboutées de la demande d'asile qui ont trouvé des solutions individuelles par le biais de leur réseau.

Les 2 exclusions concernent la fin de prise en charge de publics pour faits de violence à l'encontre du personnel et le non respect des règles de fonctionnement du service.

Quant aux demandes d'ARV, celles-ci sont relativement stables par rapport à l'année dernière (6 ménages concernés par cette demande contre 5 en 2018).

5 RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION

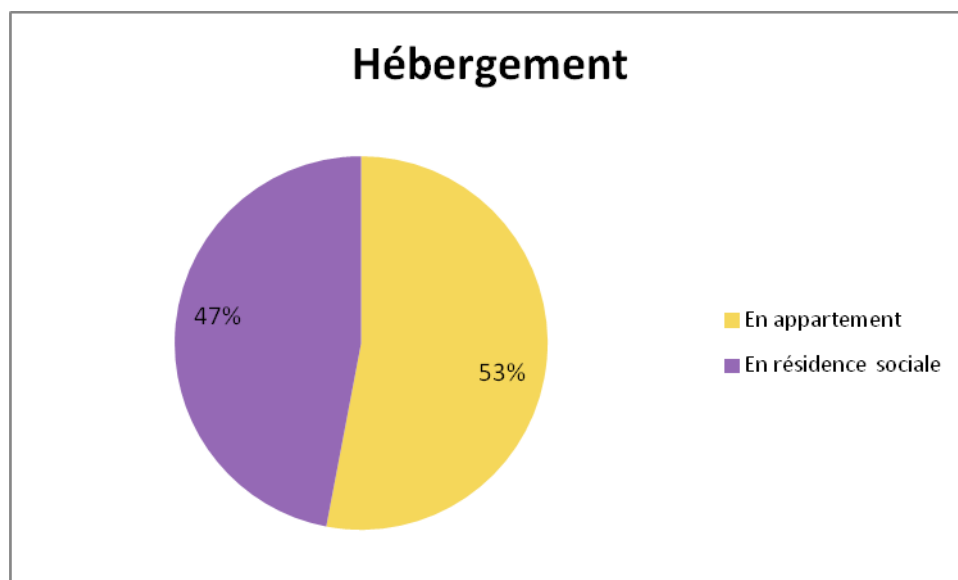
Les usagers sont sollicités à leur arrivée et six mois plus tard, sur les thématiques suivantes :

- Être acteur dans son parcours d'intégration.
- L'aide au retour volontaire.
- L'installation dans un nouvel environnement social.

Les résultats des enquêtes sont présentés ci-après.

Après quelques années de fonctionnement avec la même mouture, l'équipe a réactualisé ce document courant de l'année 2018, mis en œuvre en juillet 2018.

- Êtes-vous actuellement hébergés :

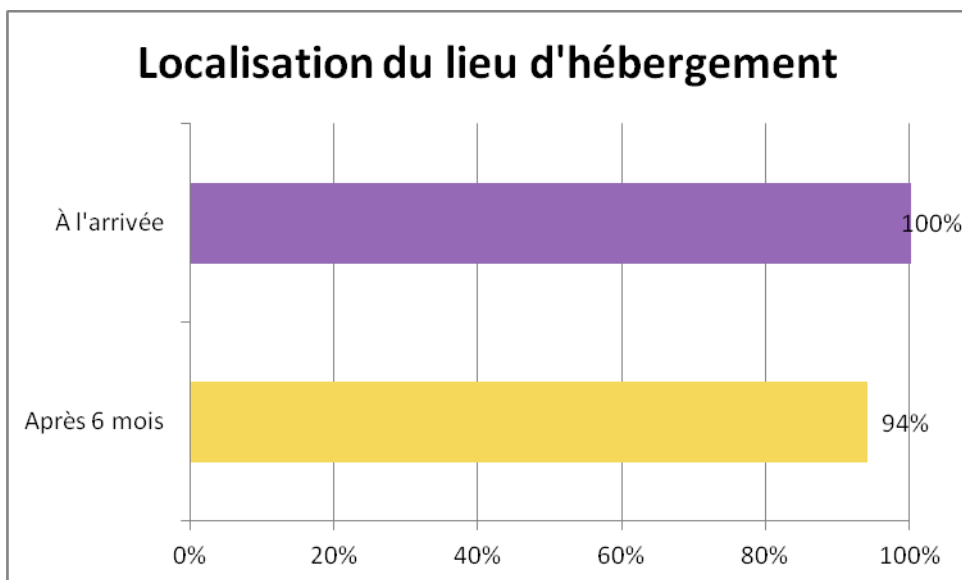


53% des personnes accueillies sur le dispositif bénéficie d'un appartement autonome plus communément appelé dans le jargon « logement en diffus ».

Ces logements favorisent l'autonomie et l'insertion sociale des publics au sein de la société civile.

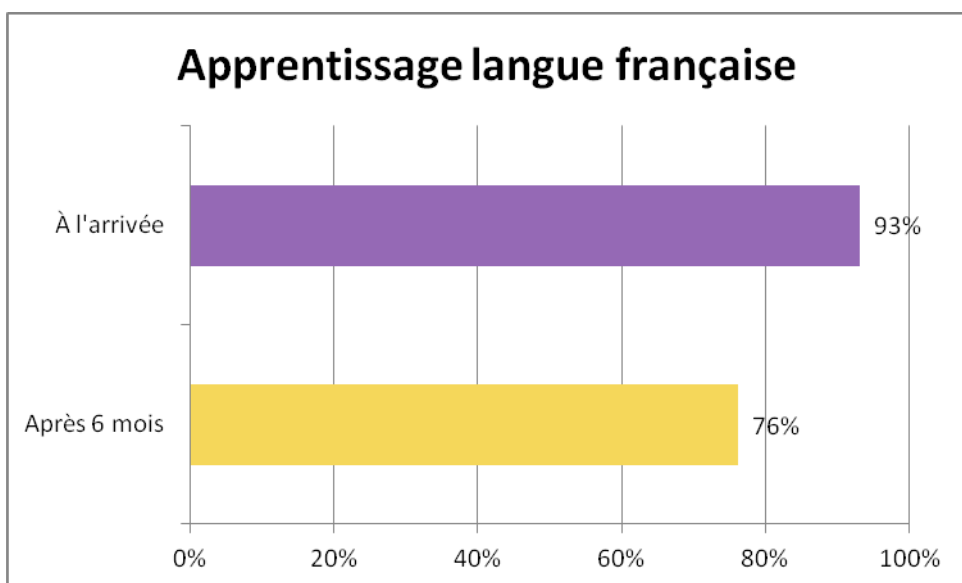
Pour autant, dans certaines situations, ces logements autonomes peuvent engendrer quelques difficultés comme pour exemple un sentiment d'isolement. L'accueil en structure semi-collective tel que celui proposé par la résidence sociale constitue donc une solution d'hébergement des usagers favorisant ainsi l'échange entre les publics.

- Selon vous la localisation de votre lieu d'hébergement par rapport aux infrastructures administratives (mairie, préfecture, écoles), médicales (docteur, hôpital) et associatives (cours de français, activités) vous convient-elle ?



Les sites d'hébergement sont essentiellement situés en zone urbaine (Nancy, Toul, Maxéville, Malzéville, Vandoeuvre), Neuves-Maisons et Baccarat.

- Apprenez-vous la langue française ?



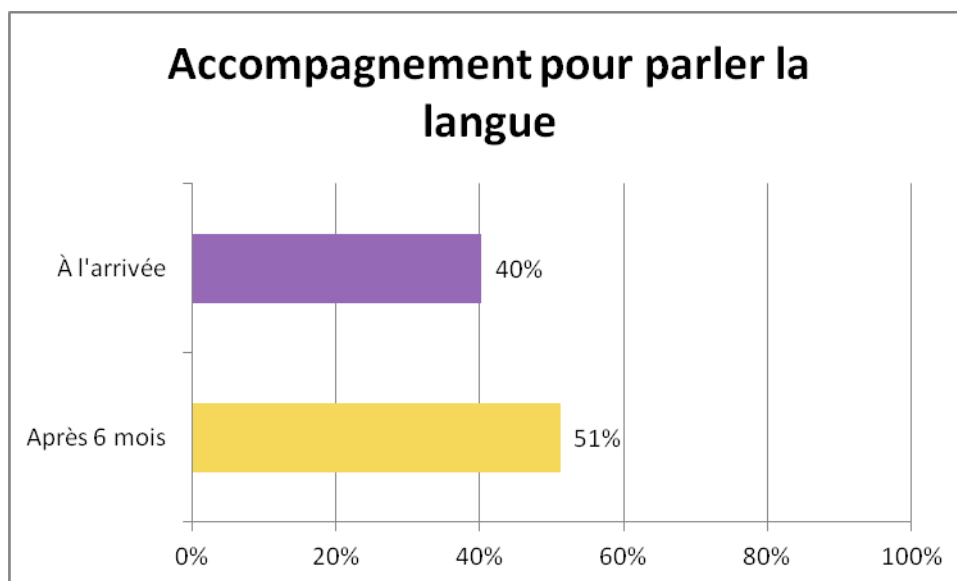
93% des personnes ont été préalablement mobilisées sur des cours de français. Ces cours sont également proposés par le CADA dans le cadre des actions collectives ou par des partenaires associatifs intervenant sur les territoires.

Les inscriptions se font sur la base du volontariat. Ce choix permet des échanges plus constructifs et contribue à une nouvelle dynamique entre les participants.

La remise de dictionnaires scolaires pour les enfants s'est poursuivie encore cette année. Cette initiative de l'équipe vient conforter l'importance de la maîtrise de la langue auprès des ménages.³

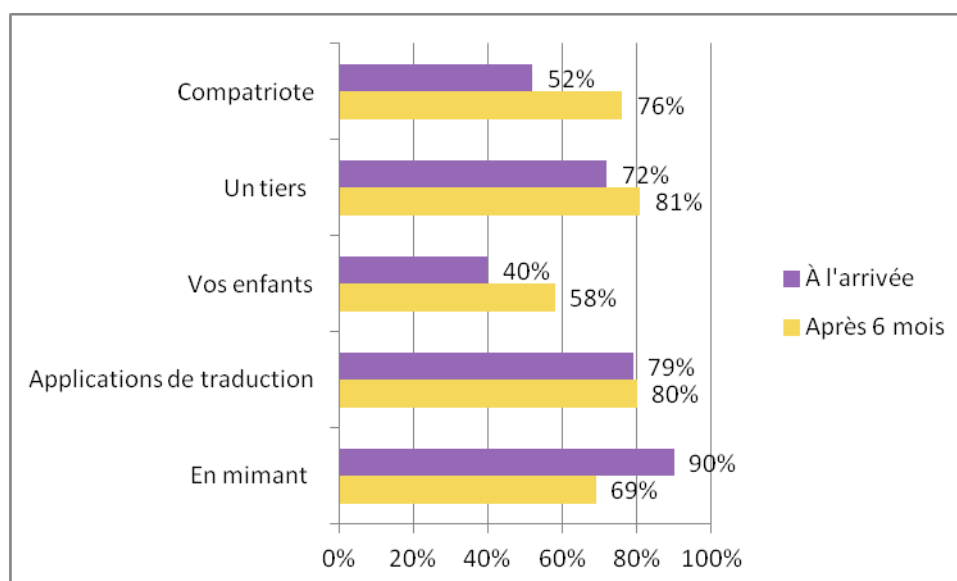
³ Voir fiche action en annexes

- Vous faites-vous accompagner par une personne qui parle le français pour vous faire comprendre ?



40% des personnes interrogées déclarent se faire accompagner par des tiers pour se faire comprendre.

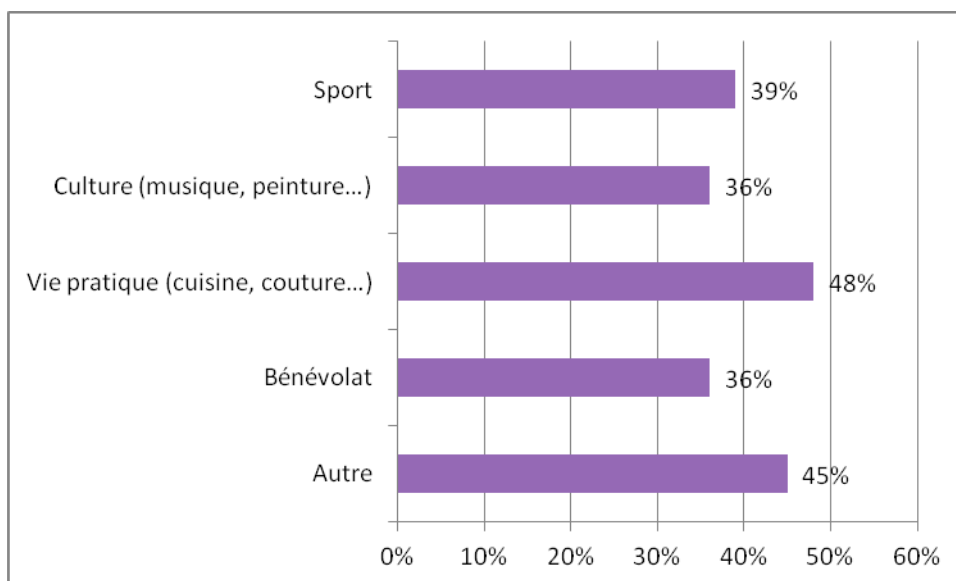
- Comment vous faites-vous comprendre ?



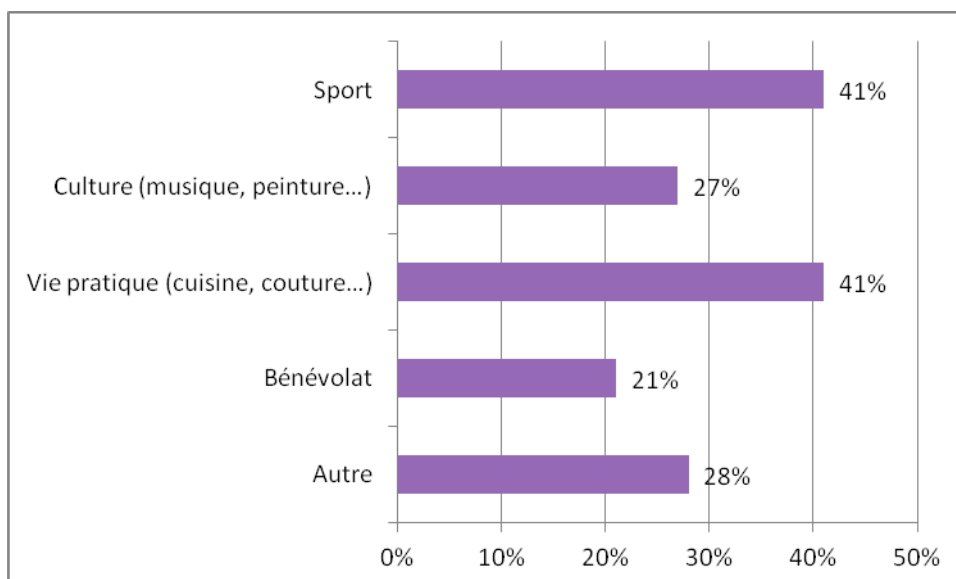
La compréhension de la langue passe par plusieurs biais et notamment par des solutions alternatives telles que précitées.

Les inscriptions se font sur la base du volontariat. Ce choix permet des échanges plus constructifs et contribue à une nouvelle dynamique entre les participants.

- *Pratiquez-vous les activités suivantes dans votre pays d'origine ?*



Pratiquez-vous ces activités en France ?



Majoritairement, les personnes déclarent pratiquer une activité sportive ainsi que des activités manuelles telles que la couture, la cuisine. Peu de ces publics ont accès à des activités culturelles ou ont pu s'inscrire dans une démarche de bénévolat. Cette tendance se confirme de la même manière en France.

6 CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2020...

Les effets des nouvelles dispositions relatives à la nouvelle loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » se sont largement fait sentir sur cette année d'exercice.

Les nouvelles modalités de transfert des personnes en demande d'asile liées à la nouvelle expérimentation GRAND EST mise en place au dernier trimestre 2019 (centralisation des orientations sur Strasbourg) ont fortement bouleversé les habitudes de travail. Cependant, le CADA s'est attaché à maintenir une qualité d'accueil en conformité avec les exigences de la loi 2002-2.

Le service a su améliorer les conditions d'hébergement des publics accueillis, développer de manière significative le taux de participation aux actions collectives menées et tendre à professionnaliser certaines d'entre elles, développer ses partenariats...

Cette année 2019 a également été ponctuée par des temps festifs de rassemblement autour de spécialités culinaires (fête des familles entre autres) qui ont permis au service de travailler l'accompagnement social sous une autre forme.

De nouvelles actions collectives notamment à destination des femmes ont également été développées. Ces actions ont été soutenues et dynamisées par des professionnels de l'équipe et des stagiaires de 3^{ème} année ES et AS.

De manière plus globale et transversale, intégré au nouveau pôle asile créé en avril 2018, le CADA a pu participer à des travaux plus généraux portant sur la nouvelle loi, participer à un comité de pilotage « punaise » et contribuer à la réalisation d'outils nécessaires à la prévention et à l'éradication de ces nuisibles.

D'autre part, la participation active de l'équipe à de multiples projets tels que la journée inter-associative des opérateurs de l'asile qui s'est déroulée en début d'année 2020, le travail autour de la newsletter ou encore des temps de travail formels et informels menés sur le pôle ont participé à la dynamisation du service.

Encore une fois, il est important de souligner la capacité d'adaptation et l'engagement de l'équipe sociale et des fonctions supports dans cette nouvelle année d'exercice.

Concernant les perspectives 2020, celles-ci devront trouver leurs fondements non seulement dans le résultat et les préconisations de l'évaluation interne mais devront également s'attacher à prendre en considération l'évolution de l'environnement législatif de la demande d'asile de plus en plus restrictif et précarisant pour les publics accueillis.

Enfin, la démarche d'évaluation interne menée par le service a constitué une véritable approche introspective qui a permis de porter un regard critique sur ses activités (points faibles) et ses points forts et apporter des préconisations, axes d'amélioration.

En 2020, il conviendra de conjuguer ce diagnostic partagé avec une démarche d'évaluation externe constituant une appréciation extérieure nécessaire à un travail de distanciation.

Les évaluateurs externes pourront ainsi porter un regard sur l'activité même du service ainsi que sur la démarche d'évaluation interne mise en œuvre en la confrontant aux réalités de terrain observées.

Elle permettra d'examiner les suites données aux résultats issus de l'évaluation interne et permettra d'élaborer de nouvelles propositions et/ou préconisations, cela dans un objectif d'amélioration continue du service rendu au public.

7 ANNEXES

7.1 Fiches actions

- Apprentissage du français
- Soutien scolaire
- Scolarisation
- Accès à la culture
- Vacances scolaires
- Ateliers interculturels
- Fête de l'été
- Éveil à la lecture
- Échanges culinaires
- Atelier théâtre et langues
- Fête de Noël Les P'tits Débrouillards
- Sortie Muséum Aquarium de Nancy
- Atelier sur le gaspillage alimentaire
- Engagement dans les démarches de participation du public
- Bilan Dignité à nos trouses

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Activité : -----
Enseignement du français.

Objectifs : -----
Permettre aux adultes d'accéder à l'apprentissage de la langue dès leur arrivée au service. Faciliter l'intégration en France. Satisfaire aux règles de fonctionnement du CADA.

Partenaires : -----
Bénévoles pour les cours individuels à domicile ou collectif au CADA. Associations pour les cours collectifs : ALAFA, La Clairière, Réponse, Armée du Salut, La Croix Rouge, Femmes Relais.

Public : -----
Adultes.

Lieu : -----
Au CADA. Dans les locaux des associations partenaires sur Nancy, Vandoeuvre et Toul.

Durée : -----
Les apprenants bénéficient de 2 fois 2 heures par semaine. Chaque bénévole sur site intervient 2 heures par semaine.

Coût : -----
Gratuit pour les cours dispensés au CADA. Dans les associations partenaires, une adhésion annuelle est payée par le public et celle-ci est remboursée en fin d'année sous condition de présence. Pour les apprenants devant utiliser les transports en commun, le service rembourse les déplacements.

Commentaires : -----
L'apprentissage du français fait partie intégrante de l'accompagnement des familles. Un contrat d'engagement contractualise la mobilisation des adultes pour ces séquences d'apprentissage. Les cours individuels à domicile sont destinés aux personnes ayant des problèmes médicaux ou aux mères seules.

Durant l'année scolaire 2018-2019, nous avons poursuivi l'orientation du public vers les associations partenaires. Celles ayant répondu à nos sollicitations sont l'ALAFA, le Centre Social la Clairière et l'Association Réponse. Face à la saturation des associations et les admissions du public tout au long de l'année, le service a développé des cours sur site. Ces cours dits transitoires dédiés aux personnes arrivant en cours d'année scolaire et n'obtenant pas de place dans les associations partenaires, ont été renforcés. Un groupe de niveau débutant bénéficie de séquence de deux heures par semaine et un deuxième groupe niveau dit avancé bénéficie de trois séances de deux heures. Une équipe

bénévole de 5 personnes (3 retraitées et deux doctorantes) animent ces cours. Chacune d'elle effectue deux heures par semaine.

Quant à l'orientation vers les associations, les modalités d'orientation demeurent inchangées. Les orientations sont toujours faites sur la base du contrat d'engagement du CADA qui prévoit, entre autres, le paiement préalable par l'utilisateur d'une adhésion à l'association proposant des cours de français. Conformément à ce contrat d'engagement, le CADA rembourse les frais de transport à l'utilisateur. Lorsque l'utilisateur a réalisé un taux de présence aux cours de français à hauteur de 80%, le CADA lui rembourse le montant total de son adhésion annuelle. Cette année nous n'avons pas pu évaluer de manière précise l'ensemble de séances effectuées par les usagers ceci du fait du nombre important d'arrêt de cours occasionné par la sortie du dispositif des personnes en fin de procédure.

Animés par deux bénévoles du CADA, ces cours ont été mis en place de février à juin à destination d'un groupe de dix personnes qui avait bénéficié de deux séances de deux heures hebdomadaires.

Des cours individuels ont été également proposés aux personnes ayant de problème de santé et/ou de mobilité. Ces cours ont concerné pour l'essentiel des femmes ayant des enfants en bas âge et celles présentant des problématiques de santé importante. Cette année encore, quatre bénévoles ont pu assurer des cours individuels à domicile en raison de deux heures par semaine.

Dans un contexte d'augmentation croissante de demandes des cours de français, d'accélération de la procédure de demande d'asile occasionnant un turnover important en termes d'admission et départ, la professionnalisation de nos bénévoles nous semble un objectif prioritaire. Il conviendrait de rechercher de bénévoles pouvant s'engager dans la durée pour pouvoir coconstruire des outils pédagogiques et surtout nous permettre d'avoir une perspective dans nos objectifs.

SOUTIEN SCOLAIRE

Activité : -----
Accompagnement individuel ou collectif dans la réalisation du travail scolaire.

Objectifs : -----
Permettre à l'enfant d'avoir un interlocuteur privilégié qui répond à ses demandes, notamment celles liées à la compréhension du français.

Partenaires : -----
Education Nationale, Réponse à Vandoeuvre, La Clairière sur Nancy, Bénévoles de l'ARS.

Public : -----
Enfants primo-arrivants scolarisés, du primaire au lycée.

Lieu : -----
Au domicile des parents ou dans les locaux des associations de quartier.

Durée : -----
2 heures par semaine, à domicile. 2 heures minimum par semaine, dans les associations. Tout au long de l'année scolaire.

Coût : -----
Gratuit. Pour certaines associations, les parents règlent une adhésion.

Commentaires : -----
Tous les enfants scolarisés ne bénéficient pas d'un accompagnement. Nous répondons aux situations qui nécessitent le plus d'attention. L'orientation vers les associations permet un accompagnement collectif. Un bénévole s'occupe de 3 à 5 enfants pour permettre un suivi similaire à celui pratiqué à domicile. Des activités à visée ludique et culturelle sont également proposées (sorties médiathèque, musée, aquarium, cinéma...)

Cette année scolaire 2018-2019, nous avons poursuivi la mise en place du soutien scolaire à domicile. Les enfants ayant bénéficié de ces soutiens étaient essentiellement allophones et scolarisés sur les dispositifs UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones). Trois bénévoles ont apporté leur soutien à environ trois familles pour la compréhension du français langue étrangère. Parmi les bénévoles deux sont étudiants et une en activité professionnelle.

SCOLARISATION

Activité : -----
Inscription et suivi de la scolarité des enfants.

Objectifs : -----
Respecter la législation propre à l'obligation scolaire. Permettre à l'enfant d'intégrer, dans les meilleures conditions, le système scolaire français. Effectuer un travail de médiation entre les familles et l'institution scolaire. Apporter un soutien spécifique aux enfants et aux parents pendant la scolarité.

Partenaires : -----
Éducation Nationale, intervenants des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées.

Public : -----
Parents et enfants primo-arrivants scolarisés, de la maternelle au lycée.

Lieu : -----
Établissements scolaires dont dépendent les lieux de résidence.

Durée : -----
Inscription : chaque fois qu'un enfant en âge d'être scolarisé est accueilli.
Suivi : à la carte, tout au long de l'année.

Coût : -----
Intégré dans l'activité du travailleur social chargé des actions collectives.

Commentaires : -----
La barrière de la langue et la méconnaissance du système scolaire français sont des obstacles à l'investissement des parents. Le rôle de médiateur assuré par le travailleur social est primordial pour les aider à s'impliquer dans la vie scolaire de leur(s) enfant(s).

Nous avons poursuivi les démarches de scolarisation des enfants des familles primo-arrivantes et faciliter la relation famille/école à travers différentes rencontres de concertation, régulation, bilan auxquels les travailleurs sociaux ont été étroitement associés. Nos relations avec les différents établissements scolaires où sont scolarisés les enfants des familles accueillies sont bonnes. Ce partenariat est très apprécié par les professionnels de l'éducation nationale.

ACCÈS À LA CULTURE

Activité : -----
Accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles.

Objectifs : -----
Permettre l'intégration des enfants et des adultes dans le tissu associatif environnant.

Partenaires : -----
MJC, Centre Culturel, Mairie, Associations, Conseil Général...

Public : -----
Enfants et adultes.

Lieu : -----
Sur l'ensemble des communes où est hébergé le public.

Durée : -----
Toute l'année.

Coût : -----
Gratuité ou tarif en vigueur dans les différentes MJC, associations...

Commentaires : -----
Ces activités ont une incidence notable sur l'intégration du public dans son environnement social. Dans un contexte où la priorité est souvent liée au suivi administratif, les activités culturelles et sportives ne sont pas pour autant négligées. Leur financement s'effectue par le biais d'aides institutionnelles ou d'une avance par l'ARS. Cette seconde option de règlement est toujours utilisée pour faire aboutir un projet, les budgets des aides financières s'amenuisant d'année en année. De plus, les arrivées en cours d'année ne correspondent pas forcément au calendrier des disponibilités budgétaires.

Les enfants

Quelques enfants du territoire de Maxéville ont été positionnés sur des activités de loisirs et sportives ceci grâce notamment aux dispositifs d'aides aux loisirs de cette commune. Quatre enfants ont pu bénéficier d'une inscription au Club de Foot de Maxéville. Un enfant a pu poursuivre sa participation à la Chorale des enfants du Monde.

Les adultes

Cette année nous avons orienté 10 personnes sur le dispositif Tremplin Sport. Ouvert aux personnes bénéficiant d'un minima social, ce dispositif a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale par la pratique d'une activité sportive. Il porte également un intérêt singulier à la dimension sanitaire. Les

activités sportives pratiquées par notre public étaient : la piscine, du renforcement musculaire, du tennis de table, de la gym douce, du tir à l'arc, de la boxe et de la marche nordique. Le public apprécie beaucoup cette activité et demande l'accès à une salle de sport pour pouvoir pratiquer davantage une activité sportive. Pour l'année 2020, nous envisageons de développer plus de partenariats dans ce sens.

VACANCES SCOLAIRES

Activité : -----
Organisation des vacances d'été (juillet et août).

Objectifs : -----
Proposer aux enfants des animations de loisirs encadrées.

Partenaires : -----
MJC, Centres Culturels, Mairies.

Public : -----
Les enfants de 3 à 17 ans.

Lieu : -----
Dans les centres de loisirs dont dépendent les lieux d'hébergement des familles.

Durée : -----
Un mois par enfant.

Coût : -----
Tarifs appliqués par les différents Centres de Loisirs. Une participation de 1.50 euro par jour et par enfant est demandée aux familles et le restant est réglé par le service.

Commentaires : -----
Il s'agit de proposer aux enfants des loisirs de proximité durant les grandes vacances. Les lieux d'hébergement n'ayant pas été conçus à l'origine pour ce genre d'activités, il est important que chaque enfant puisse trouver un environnement propice à son épanouissement. Les vacances d'été sont aussi un temps où l'apprentissage du français et la socialisation restent d'actualité.

Nous avons poursuivi l'orientation des enfants vers les différents CLSH. 7 enfants ont bénéficié de séjour en centre aéré durant les vacances d'été 2019 pour une durée d'un mois. Les parents ont participé au paiement du séjour de leurs enfants à hauteur de 1,50 € par jour et par enfant et le service a payé le solde restant. La ville de Malzéville a pris en charge la totalité des frais de séjour d'un enfant ceci en prenant en compte les ressources de la famille.

ATELIERS INTERCULTURELS

Activité : -----
Pratique de la langue française en groupes d'ateliers thématiques.

Objectifs : -----
Permettre aux adultes d'avoir un complément à l'apprentissage du français. Aborder des sujets du quotidien permettant de faciliter l'intégration en France. Permettre un échange entre les différentes cultures et faire le lien avec la vie en France.

Partenaires : -----
3 Bénévoles

Public : -----
Adultes.

Lieu : -----
Dans les locaux du CADA.

Durée : -----
Toute l'année (hors vacances scolaires) un atelier de 1h30 par quinzaine pour les personnes qui se sont inscrites en amont sur le planning. Une thématique est abordée par trimestre avec au final une sortie extérieure en rapport avec le sujet traité.

Coût : -----
Gratuité de l'activité et des supports pédagogiques. Financement de la sortie extérieure par l'ARS.

Commentaires : -----
La « nouvelle formule » d'organisation de ces séances met l'accent sur l'autonomie des personnes. Elles engagent leur responsabilité en s'inscrivant en amont à ces ateliers sur un planning distribué par les travailleurs sociaux. Seuls les participants aux ateliers du trimestre viennent à une sortie de clôture en lien avec la thématique étudiée.

Cette action a été poursuivie tout au long de l'année scolaire 2018-2019. Un travailleur social et trois bénévoles ont animé ces ateliers avec une fréquence d'un atelier d'une heure et demi par semaine réunissant en moyenne entre 6 et 8 personnes. Les ateliers ont permis de traiter les sujets liés à la santé, le système éducatif en France, la construction de l'union européenne etc.

Cette année une sortie a été effectuée et une autre a été annulée en raison de la canicule du mois de juin. Au premier trimestre 2019, la visite du Musée de la Cristallerie de Baccarat et du Château de Lunéville ont été effectuées. 23 personnes ont participé à cette visite qui a été agrémentée par le partage d'un repas au restaurant le Relais Saint Jean de Lunéville.

FÊTE DE L'ÉTÉ

Activité : -----

Réunir les familles, les bénévoles, les partenaires et les travailleurs sociaux pour un moment festif autour d'un repas et diverses animations.

Objectifs : -----

Permettre un temps de partage convivial avec les personnes hébergées. Créer des échanges en dehors du quotidien de la prise en charge et des démarches liées à la demande d'asile.

Partenaires : -----

Mairie de Maxéville

Public : -----

Personnes accueillies et accompagnées, bénévoles, partenaires et travailleurs sociaux.

Lieu : -----

Locaux de la Mairie de Maxéville

Durée : -----

Une journée (organisation et repas).

Coût : -----

La salle est mise à disposition gratuitement par la Mairie de Maxéville.

Les personnes ayant participé à la réalisation de plats sont remboursées de leurs achats sur présentation des factures. Achats divers (nappes, serviettes, couverts...).

Commentaires : -----

À l'unanimité des participants, c'est un moment fort et très agréable pendant lequel les échanges permettent de consolider et d'enrichir la prise en charge.

À l'issue de ce moment festif, des photos sont exposées dans les locaux du CADA et à disposition des personnes souhaitant en avoir un exemplaire.

Dénommée dorénavant fête de l'été, cet événement a été renouvelé cette année sur le même modèle que l'année précédente. Cette année, le CAO a été associé à l'organisation de cette manifestation. Le public du CPH, du CAO et du CADA ont préparé de plats avec l'aide des travailleurs sociaux. Une animation musicale a été proposée par le public.

L'association Max inter-génération a encore une fois renouvelé sa participation en proposant différents jeux conçus par les bénévoles.

L'association les P'tits débrouillards a proposé une animation portant sur des expériences scientifiques.

Le Club de la Boxe française a également pris part à cette manifestation en proposant une animation de découverte de cette discipline.

ÉVEIL A LA LECTURE

Activité : -----

Lecture de contes.

Objectifs : -----

Faire découvrir la littérature jeunesse aux enfants dans une démarche d'éveil et de partage. Il s'agit aussi de susciter le goût à la lecture par la promotion de la littérature jeunesse et la découverte du patrimoine littéraire.

Partenaires : -----

Association Lire et Faire Lire.

Public : -----

Enfants accompagnés de leurs parents.

Lieu : -----

Au CADA.

Durée : -----

Une séance d'une heure par quinzaine.

Coût : -----

Gratuit

Commentaires : -----

Ces séances de lecture de contes sont actuellement proposées aux enfants résidents au Foyer Saint Martin à Maxéville. Les bénévoles lisent des albums de littérature jeunesse à ces enfants dans le but de les ouvrir à la langue française et de susciter leur intérêt aux livres. C'est aussi une occasion singulière de rencontre intergénérationnelle.

Plusieurs ateliers lectures ont été réalisés tout au long de l'année dans les locaux du CADA. Ces ateliers sont animés par quatre bénévoles. Une lecture à deux voix a été réalisée à destination des enfants accompagnés de leur parent. Ces séances se terminent à chaque fois par un temps convivial.

ÉCHANGES CULINAIRES

Activité : -----

Un Projet d'échanges culinaires avec l'association SPRH (Sciences Po Refugee Help).

Objectifs : -----

Favoriser l'échange interculturel et la coopération entre le public du CADA et les Etudiants de Sciences po à travers la découverte et préparation des plats d'ici et d'ailleurs. Organisation d'une soirée conviviale autour d'un repas composé de spécialités diverses et variées, préparé et partagé par tous.

Partenaires : -----

SPRH (Sciences Po Refugee Help) et le Centre Social la Clairière.

Public : -----

Les usagers du CADA et les Etudiants de sciences po et les travailleurs sociaux.

Lieu : -----

Au centre social la Clairière ou tout autre lieu.

Durée : -----

Une journée.

Coût : -----

La salle est mise à disposition gratuitement par le Centre Social la Clairière Mairie de Maxéville et l'achat des ingrédients alimentaire est pris en charge par le CADA et le SPRH.

Commentaires : il s'agit de valoriser les patrimoines culinaires chacun. Ce projet a permis à chacun de faire découvrir et partager ses savoir-faire.

Un Projet d'échanges culinaires avec l'association SPRH hautement apprécié

Ce projet a été renouvelé cette année sur un modèle différent des années précédentes. Le public du CADA et CPH se sont donné rendez-vous au Centre Social la Clairière pour préparer ensemble de plats de plusieurs pays. Cela a nécessité plusieurs rencontres en amont. Le repas a été partagé dans la grande salle (mise à disposition gracieusement) où une animation par le théâtre forum de l'association MAN (Mouvement pour une Alternative Non violente) a été proposée sur le thème de l'accueil de l'autre. Une animation musicale a été assurée par un usager ainsi qu'une démonstration des danses folkloriques orientales et albanaises. Ce projet a permis de promouvoir l'inter-culturalité par l'aspect culinaire.

ATELIER THÉÂTRE ET LANGUES

Activité : -----

Cours de théâtre.

Objectifs : -----

Défendant le principe de devoir d'hospitalité et un égal accès à la vie culturelle, le Théâtre de la Manufacture a proposé des ateliers théâtre et langues à notre public allophone réfugié et/ou demandeur d'asile. Cette année encore plusieurs personnes du CADA ont participé à cette action. Deux médias ont été mobilisés à savoir la musique et la marionnette. Le public a participé à la création d'un spectacle visuel reprenant le poème de Jacques Prévert « le Déjeuner du matin ». Celui-ci a été présenté au Théâtre de la Manufacture devant le public. Ce projet est encore reconduit en 2020.

Partenaires : -----

Théâtre de la Manufacture.

Public : -----

Adultes.

Lieu : -----

Théâtre de la Manufacture Nancy.

Coût : -----

Gratuit

FÊTE DE NOËL ASSOCIATION LES P'TITS DÉBROUILLARDS

Activité : -----

Fête de Noël chez les P'tits débrouillards le 20 décembre 2019

Objectifs : -----

Sur invitation de l'association les P'tits Débrouillards, le public du CADA et CPH ont participé à une soirée de Noël libre et solidaire. Un repas sous forme d'auberge espagnole a été partagé. Des activités ludiques ont été proposées aux enfants. Le public a participé à un débat portant sur la question de la "Désobéissance civile et modes d'action militants », débat animé par des militants des mouvements écologistes et sociaux ainsi que des chercheurs. La soirée a été marquée par de moments de joie de rires. Cela a suscité un réel intérêt pour certains.

Partenaires : -----

Association les P'tits Débrouillards.

Public : -----

Parents et Enfants.

Lieu : -----

Locaux Association les P'tits Débrouillards à Maxéville

Coût : -----

Financement des usagers et de l'association les P'tits Débrouillards

SORTIE MUSEUM-AQUARIUM DE NANCY

Activité : -----

Sortie Muséum – Aquarium de Nancy le 18 décembre 2019

Objectifs : -----

Le 18 décembre après-midi, le CADA a proposé une sortie au Muséum-Aquarium de Nancy. Une quarantaine de personnes parents et enfants ont participé à cette visite. Les travailleurs sociaux ont pris part à cette visite libre et ont eu un temps d'échange très intéressant. Ce musée a été une découverte pour certains et cela leur a permis d'identifier ce lieu et de pouvoir y amener leurs enfants dans le cadre du musée ouvert pour tous (le 1^{er} dimanche du mois). Cette visite a été clôturée par le partage d'un goûter au marché de Noël de la ville de Nancy. Cela a été très convivial et mérite d'être renouvelé l'année prochaine sous un autre format.

Public : -----

Parents et Enfants.

Lieu : -----

Muséum – Aquarium de Nancy

Coût : -----

Pris en charge par le CADA.

ATELIER SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Activité : -----

Tri sélectif, éco-gestes.

Objectifs : -----

Après avoir travaillé sur le tri des déchets, la Métropole du Grand Nancy a proposé des ateliers sur le gaspillage alimentaire. L'objectif de cet atelier était de sensibiliser le public à la conservation et valorisation des aliments mais aussi à échanger sur le rangement de son placard et frigo. Cet atelier a été réalisé à la Résidence sociale Saint Martin.

Partenaires : -----

Métropole du Grand Nancy.

Public : -----

Parents et Enfants.

Lieu : -----

Résidence sociale Saint Martin à Maxéville

Coût : -----

- Gratuit pour les usagers
- Participation de la Métropole du Grand Nancy

ENGAGEMENT DANS LES DÉMARCHES DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Activité : -----

- Le CRPA
- Réunions de participation au CADA

Objectifs : -----

Le CRPA

Le public du CADA a participé cette année à deux réunions plénières du CRPA. Une première plénière qui s'est tenue au Grand SAUVOY sur le thème de la santé et où 3 usagers et un travailleur social y ont participé. La seconde plénière s'est tenue à Strasbourg sur la situation des jeunes de moins de 18 ans sans revenu. À cette dernière, 6 usagers et un travailleur social ont effectué le déplacement. Les personnes accompagnées ont pu prendre part aux différents temps d'échange ainsi qu'aux groupes de travail qui ont émis plusieurs préconisations en vue de faire évoluer la politique publique en France. À ce jour, deux usagers et un travailleur social participent au Comité de Pilotage du CRPA. Au-delà de l'aspect citoyenne et participation à la vie de la cité, cette instance est aussi un lieu de sociabilité privilégié.

Réunions de participation au CADA

Cette année le service s'est engagé dans une démarche en vue d'inviter le public à créer un outil de participation conformément à la loi de 2002. Ce travail sera poursuivi tout au long de l'année 2020 avec l'objectif à la fois de favoriser l'expression de la parole de la personne accompagnée et accueillie. Une réflexion sera également engagée pour la création d'un questionnaire de satisfaction à destination des usagers. Le service a pour ambition d'associer les usagers à la construction de ce questionnaire.

Public : -----

Adultes.

Lieu : -----

Grand Sauvoy à Maxéville

Strasbourg

CADA

Coût : -----

Financement CRPA Grand Est

BILAN DIGNITÉ À NOS TROUSSES

Activité : -----

- 1- Mise en œuvre d'un projet initié par des étudiantes (Sciences-Po et Fac de Médecine) de Nancy visant à préserver la dignité des femmes en précarité.
- 2- Animation de temps d'échanges sur les thématiques liées à la féminité
- 3- Soutien de partenaires éventuels en fonction des thématiques abordées

Objectifs : -----

- 1- Permettre aux femmes prises en charge sur les dispositifs du CADA et du CPH d'avoir accès aux protections hygiéniques pour qu'ainsi, les menstruations et le coût des protections hygiéniques ne soit ni une discrimination, ni un frein à leur intégration sociale ou scolaire.
- 2- Pour inscrire le projet de distribution des « kits hygiène » initial dans une démarche pédagogique et parer à toute éventuelle complication liée à un mauvais usage des protections hygiéniques, une première rencontre (atelier n°1) a permis de :
 - Définir ce qu'est un cycle menstruel
 - Déconstruire les idées stéréotypées sur l'usage des protections menstruelles
 - Recueillir les témoignages et questionnements dont seront tirées les thématiques abordées lors des rencontres suivantes.
 - 01/04/2019
 - 08/04/2019
 - 15/04/2019
- 3- En lien avec les sujets abordés au cours de la première rencontre, les thèmes ont été:
 - (atelier n°2) - Les infections sexuellement transmissibles
 - 29/04/2019
 - 16/05/2019
 - (atelier n°3) - La grossesse
 - 14/06/2019
 - 21/06/2019
 - 08/07/2019
 - (atelier n°4) - La contraception et l'interruption volontaire de grossesse
 - 12/07/2019
 - 19/07/2019
 - 09/08/2019
 - (atelier n°5) - La place de la femme dans la société française (droit citoyen, égalité, consentement, ...)
 - 14/11/2019
 - 02/12/2019

Partenaires : -----

- 1- Science Po Nancy
- 2- Facultés de Médecine de Nancy
- 3- AIDES Lorraine
- 4- Professionnels de santé (Sage-femme, Madame Zimmerman Denise)
- 5- Centre d'éducation et de planification familiale

Public : -----

- 1- Les ateliers sont animés par les deux étudiantes et un travailleur social du CADA
- 2- En fonction de la thématique abordée un partenaire peut venir renforcer l'équipe d'animation.
- 3- Femmes et adolescentes prises en charge sur les dispositifs du CADA et du CPH.
- 4- Chaque atelier compte environ sept participantes de toutes nationalités confondues.

Lieu : -----

Les ateliers avaient principalement lieu dans la salle de réunion du CADA à Maxéville. Certaines actions ont été délocalisées sur les sites des partenaires intervenants.

Durée : -----

- 1- Chaque séance dure environ 02h00.
- 2- Le calendrier prévoit les lundis et vendredis matin de 09h30 à 11h30. Des ateliers dédiés aux adolescentes ont été organisés les mercredis après-midi.
- 3- L'objectif étant de mobiliser chacune des participantes environ une fois par mois.

Coût : -----

- 1- Aucune dotation n'a été requise pour la mise en œuvre de la première session de ce projet.
- 2- Les étudiantes ont récupéré des fonds pour financer l'achat des protections menstruelles.

Il n'a malheureusement pas été possible de remobiliser les partenariats avec Sciences-Po et la faculté de médecine sur la deuxième session. C'est donc le CADA qui a assumé la charge financière de la mise à disposition de protection périodique des rencontres organisées entre juillet et décembre 2019.

Les partenaires interviennent gracieusement.

Les consommables nécessaires à la mise en œuvre de l'action sont supportés par le budget du CADA (utilisation des locaux, des véhicules de services et papeteries)

Participation : -----

- Pour la première session : 77 participantes comptabilisées. C'est autant de kit d'hygiène mis à disposition.
- L'adhésion/ participation au projet étant libre, certaines femmes ont souhaité prioriser les thématiques en fonction de leur intérêt et de leur disponibilité (rendez-vous médicaux, institutionnelles, liés à la procédure de demande d'asile, garde d'enfant).
- Certaines défections sont liées aux fins de procédure et par conséquent aux départs de nos dispositifs.
D'autres sont liées à la difficulté de prendre part aux échanges du fait de la non-maîtrise de la langue. L'accélération des procédures ne permet pas aux participantes d'avoir eu le temps d'acquérir les rudiments de la langue française. Cette barrière linguistique a été beaucoup plus pesante au démarrage de la deuxième session en décembre 2019.
- Enfin, les problématiques de santé pesant de plus en plus lourdement sur nos publics, cela a constitué un obstacle non négligeable à la participation régulière aux ateliers proposés.

GLOSSAIRE

- * ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile
- * BOP : Budget Opérationnel de Programme
- * CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- * CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
- * CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile
- * CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
- * DNA : Dispositif National d'Accueil
- * HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés
- * HUAS : Hébergement d'urgence avec accompagnement social
- * OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- * OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- * POS : Pays d'origine sûrs
- * PUMA : Protection Universelle Maladie
- * RSA : Revenu de solidarité active

